

EXAMEN TAXI – VTC Département 72 SARTHE**Session Admission (pratique) – 1^{er} octobre 2026**

Dans le cadre du règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD), la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région des Pays de la Loire ne publie plus vos données personnelles. Vous êtes, de ce fait, identifié(e) grâce à votre n° d'inscription attribué par la plateforme www.exament3p.fr lors de votre inscription.

« EN AUCUN CAS, IL NE PEUT Y AVOIR D'ERREUR DANS L'ORDRE DES CHIFFRES »

Numéro de dossier	Type de dossier	RESULTAT
00080521	VTC	ADMIS
00079022PE1	VTC	NON ADMIS
00077950	VTC	ADMIS
00073394	VTC	NON ADMIS

Le Mans, le 02/10/2026

La Présidente de la CMA
Niveau départemental - Sarthe

Fabienne MALHAIRE – BOULANGER

